

La vie qui s'élève



Située en Estrie - secteurs d'Asbestos, Magog et Windsor.

# Psychoéducatrice ou psychoéducateur

## Banque de candidatures

### Semaine de travail

35 h/semaine

### Statut d'emploi

Remplacements indéterminés

### Échelle de traitement

43 765\$ à 80 572\$ par année

### Horaire de travail

À déterminer selon l'école

### Supérieur immédiat

Direction du Service de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

### Entrée en fonction

À déterminer selon les besoins

### Qualifications requises

Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec.

### Autre exigence

Posséder un permis de conduire valide puisque des déplacements au sein de la commission scolaire seront à effectuer.

Expérience dans le milieu scolaire est un atout.

### Nature du travail

L'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide, d'accompagnement et d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, ainsi que de détermination d'un plan d'intervention psychoéducative et sa mise en oeuvre, dans le but de réunir les conditions favorables à l'adaptation optimale de l'élève, au rétablissement et au développement de ses capacités adaptatives et de son autonomie, en interaction avec son environnement. Elle ou il assume un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

### Quelques attributions caractéristiques

- Participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychoéducation tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.
- Contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il planifie et effectue l'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire, afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins au plan psychosocial;

Située en Estrie - secteurs d'Asbestos, Magog et Windsor.

## Attributions caractéristiques (suite)

- Recueille auprès des intervenantes et intervenants scolaires ou externes et des parents des renseignements pertinents, sélectionne et utilise les tests appropriés, effectue des entrevues et procède à des observations et à l'analyse des données, dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.
- Participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action.
- Participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention.
- Collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation.
- Accompagne et conseille les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'adaptation.
- Propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves et les guide dans le choix d'attitudes et d'approches pour favoriser le développement de comportements sociaux souhaitables et de compétences adaptatives.
- Planifie, organise et anime des activités de formation.
- Planifie, organise et anime, en collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants scolaires ou externes, des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières.
- Conçoit, adapte ou élabore du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation.
- Conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.
- Conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire.
- Propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève.
- Établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires.
- Communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements.
- Peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.
- Peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.
- Prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire.
- Rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

**Veillez nous faire parvenir votre curriculum vitæ par courriel.**

**Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. La commission scolaire se réserve le droit d'évaluer les connaissances et habiletés des candidats.**

La commission scolaire participe à un programme d'accès à l'égalité en emploi. Les candidatures des femmes, des personnes handicapées, des membres des minorités ethniques ou visibles et des autochtones sont encouragées. Nous offrons des mesures d'adaptation aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.